

Formation SSCT des membres du CSE/CSSCT – Renouvellement de mandat (5 jours) (actualiser ses connaissances et se perfectionner)

Durée : 5 jours, 35h **Format :** Présentiel **Tarif :** 1290 € HT

Réf : S0550 – v09/26



Points forts : Programme adapté aux demandes des participants et tenant compte des changements technologiques et d'organisation affectant l'entreprise, l'établissement ou la branche d'activité.

Objectifs

- ▶ Valider son rôle et ses attributions en tant que membre du CSE et de la CSSCT
- ▶ Identifier, formuler, et examiner les demandes, toute proposition de nature à améliorer les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés, leurs conditions de vie dans l'entreprise ainsi que les conditions dans lesquelles ils bénéficient de garanties collectives
- ▶ Identifier, mesurer, analyser les risques professionnels internes et externes.
- ▶ Mettre en œuvre des méthodes et les procédés pour améliorer les conditions de travail.

Programme

Le programme sera déterminé et validé selon les attentes des membres du CSE présents à la formation (Article R2315-11 du Code du Travail).

- ▶ **Présentation des stagiaires**
 - Fonctions et attentes selon leur mandat
- ▶ **Le Comité Social Economique**
 - Conditions de mise en place (dispositions relatives aux attributions CSE résultant d'accords collectifs de travail ou d'usages)
 - Rôle et composition du CSE - inspections et expertises
 - Les commissions – Les référents
 - Les consultations et avis
- ▶ **Missions, contributions et exercices des membres du CSE**
 - Gestion, conditions d'emploi, technologie, aménagement, handicap, économie, Santé Sécurité au Travail et environnement
 - Réunions du CSE : comment et quoi communiquer
 - Moyens du CSE
 - Heures de délégation - Activité partielle/Télétravail
- ▶ **La Base de Données Economique Sociale et Environnementale**
 - Consultations et informations
- ▶ **La démarche de prévention**
 - Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail : modifications
 - Intégrer les 9 principes généraux de prévention
- ▶ **Évaluer les risques professionnels, y compris les RPS**
 - Identifier les dangers
 - Comprendre et évaluer tous les risques professionnels
 - Analyser des risques professionnels
 - DUERP
 - Acteurs internes et externes de la prévention
- ▶ **Le CSE dans le champ de la Santé, de la Sécurité et des Conditions de travail**
 - Les inspections et obligations en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail
 - Les procédures d'alerte – Les Plans de Continuité d'activité
- ▶ **Accidents de Travail et Maladies Professionnelles**
 - Définitions/Statistiques/Indicateurs
 - Accidents du travail / de trajet
 - Maladies professionnelles
 - Préjudices
- ▶ **Enquêter sur les accidents du travail**
 - Réalisation des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles
 - Analyser un accident – étude de cas
 - Méthode de l'arbre des causes
 - Méthode 5 P
 - Rapport d'enquête
- ▶ **Visite obligatoire « Santé Sécurité et Conditions de travail »**
 - Réglementation
 - Objectifs
 - Préparation, visite, préconisations, bilan, restitution lors d'une réunion CSE
- ▶ **Bilan en salle**



Contact et Inscription

Sandrine HERLEN 02.35.59.44.12 - sandrine.herlen@ceppic.fr

Formation SSCT des membres du CSE/CSSCT – Renouvellement de mandat (5 jours) (actualiser ses connaissances et se perfectionner)

Durée : 5 jours, 35h **Format** : Présentiel **Tarif** : 1290 € HT

Réf : S0550 – v09/26

Démarche pédagogique

Chaque point abordé est illustré par des exemples tirés de l'expérience sur le terrain du formateur, des caractéristiques de la branche professionnelle de l'entreprise et des échanges avec les participants. Les exercices pratiques seront réalisés sur des documents de l'entreprise ou proposés par le formateur.

Un livret de formation MEMO FORMA est délivré au stagiaire à l'issue de la formation.

Formateur-expert en prévention des risques professionnels, en Droit et fonctionnement du CSE, sélectionné par le CEPPIC pour ses compétences techniques et son expérience significative, tant sur le sujet traité qu'en matière de pédagogie.

Public

Membres de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (entreprises d'au moins 300 salariés).

Article L2315-18 du Code de travail : « En cas de renouvellement de mandat, la formation est d'une durée minimale :

1° De trois jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise ;

2° De cinq jours pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail »

Groupe de 10 personnes maximum.

Prérequis

Avoir suivi la formation SSCT 1^{er} mandat et avoir exercé un mandat pendant 4 ans.

Accessibilité de la formation

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et disposent d'un ascenseur permettant l'accès à l'étage.

Pour toute question relative à l'accessibilité ou à l'aménagement de votre formation, vous pouvez contacter nos référents handicap : referenthandicap@ifa-rouen.fr

Indicateurs clés

1596 personnes formées en Qualité, Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement, RSE en 2025

95% Taux de satisfaction à chaud 2025

Dates de session

Mises à jour le 07/09/2026

Nous consulter

Contact et Inscription

Sandrine HERLEN 02.35.59.44.12 - sandrine.herlen@ceppic.fr



Toutes nos formations sont réalisables sur mesure en intra-entreprise

CEPPIC 194, rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE - www.ceppic.fr